

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL

TOURAINNE PROPRE

Mardi 16 juillet 2024 à 14h30

Mairie de Joué-les-Tours - salle du Conseil municipal

Convocations transmises par voie électronique le 9 juillet 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 15

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 20

Nombre de titulaires en exercice : 26

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BOULOZ, DEGRAVE, HALLARD, SUARD, TILLIER (suppléante de Mme Giner), SUARD, VIALLES.

MM. ARNOULD, BABARY, COHEN, GERARD, FAVIA, FORGEON (suppléant de M.Luanco), LALOT, MASSARD, MEREAU, ROUX.

ETAIENT EXCUSES :

Mmes BALARD, BAYON DE NOYER, GAULTIER, GINER, PLOQUIN

MM. LUANCO, MARAIS, MORETTE, SEBAOUN, TRYSTRAM, VALLEE, YSABELLE.

POUVOIRS et SUPPLEANCES :

D. PLOQUIN -> pouvoir à D. BOULOZ

D. VALLEE-> pouvoir à M. COHEN

V. MORETTE -> pouvoir à F. LALOT

S. GINER --> suppléée par B. TILLIER

E. LUANCO -> suppléé par M. FORGEON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOULOZ

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Touraine Propre : Mmes AROCHE, DAUNAY, MM. CHAUSSARD, NAVARD.

Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.

Un premier comité syndical a été convoqué pour le 6 juin 2024-14 h30. M. le Président a constaté que le quorum n'était pas atteint et le Comité ne s'est pas tenu.

Il est précisé que des échanges informels sur les points inscrits à l'ordre de jour, en particulier sur le processus de la concertation en cours, ont eu lieu.

Il a donc été décidé de reprogrammer un autre Comité syndical le 16 juillet 2024 à 14 h 30.

Mme Dominique Bouloz est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les Comités syndicaux des 20 février et 2 avril ne font l'objet d'aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

- Louise Daunay explique qu'elle arrive au terme de son année d'apprentissage au sein du syndicat et que cette expérience a été constructive, et très enrichissante. Elle remercie les élus et l'équipe pour leur accueil et leur disponibilité.

CONCERTATION « CAP 2030 » : PLPDMA ET TRAITEMENT

POINT 1 - EVOLUTION DU DOSSIER

La concertation a eu lieu du 15 mai au 14 juillet 2024. Elle s'est terminée dimanche dernier lors du festival Terre de Son à Monts.

4 réunions publiques (Tours, Montbazou, Ste Maure de Touraine, Chinon), 67 débats mobiles, 2 tables rondes, des ateliers étudiants... un site internet dédié ... soit plus de 2000 personnes sensibilisées directement .

La réunion publique de Chinon est celle ayant mobilisé le plus de participants. Les deux garants, Mme Chalopin et M. Bertran étaient présents. Un à deux participants étaient un peu fébriles mais néanmoins respectueux et les débats ont été de qualité et se sont tenus dans la sérénité. Les contributions sont en cours d'analyse.

Le bilan sera présenté lors du prochain Comité Syndical.

M. le Président explique que maintenant le bilan de la concertation est à réaliser. La période actuelle est intéressante avec les projets des collectivités, des entreprises Suez sur Sonzay et Paprec sur la CCLST.

M. Méreau rappelle que le projet d'Ecopôle à Chanceaux-près -Loches est bien un projet privé.

M. le Président indique que sur le site dédié à la concertation, un certain nombre de questions concerne le site Ecopôle .

M. Méreau rappelle qu'une solution CSR est prévue sur ce site.

Mme Degrave met en avant la bonne connexion du site internet de la concertation.

M. Massard fait le point sur le projet du sud tourangeau : « l'étude technique Naldéo avance bien ».

M. le Président fait le point sur l'avancée du dossier sur Tours Métropole.

Les sites de l'aéroport et de Parçay-Meslay ont reçu un avis défavorable de la DGAC. Pour Sonzay, le maire de la commune est d'accord pour un projet à conditions que cela se fasse sur des terrains appartenant à Suez.

Une contre-analyse est en cours avec réexamen des contraintes.

REDUCTION A LA SOURCE

POINT 2 - LIVR'LIBRE

La commission Livr'Libre s'est réunie le 6 juin 2024. Conformément aux objectifs retenus lors des orientations budgétaires et considérant le bon maillage du territoire, 7 bornes ont été octroyées pour la dernière année de l'opération :

- 1- Descartes
- 2- Chaumussay
- 3- Bridoré
- 4- Tours Belle – Fille
- 5- Saint-Avertin (près de Candé)
- 6- Villandry Bourg
- 7- Fondettes gare (sous réserve confirmation étoile ferroviaire)

FINANCES

POINT 3 - AVENANT n° 1 AVEC ARTEFACTS PRESTATAIRES MARCHE CONCERTATION

Du fait d'ajustements nécessaires sur le marché passé avec Artefacts et ses co-traitants pour la concertation, il y a lieu de passer un avenant dont le détail figure ci-joint. (annexe)

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 avec Artefacts pour un montant TTC de 3 971.20 €.

POINT 4 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 2

Après 6 mois d'exercice budgétaire sur l'année 2024, il y a lieu d'ajuster les crédits.

Proposition :

**TOURAINES PROPRES
DBM n° 2-16/07/2024**

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Article	Libellé	Montant
75888-O20-AG	Produits exceptionnels	- 200,00 €
TOTAL		- 200,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
60622-O20- AG	Carburant	- 200,00 €
60632-O20- AG	Pt équipement	600,00 €
60636-O20-AG	Vêtements travail	- 500,00 €
6132-O20-AG	Locations immobilières	8 500,00 €
61351-O20-AG	Location matériel roulant	- 3 000,00 €
615221-O20-AG	Entretien rep bat publics	17 000,00 €
6156-O20-AG	Maintenance	5 500,00 €
6168-O20-AG	Autres assurances	- 500,00 €
617-O20- AG	Etudes	- 30 000,00 €
6184-O20- AG	Organismes de formation	7 080,00 €
6185-O20-AG	Colloques, séminaires	- 2 000,00 €

62268-O02-AG	Honoraires, conseils	-	3 000,00 €
6231-O20-AG	Annonces		96,00 €
6234-O20-AG	Réceptions		-1300 €
6247-O20-AG	Transports collectifs	-	400,00 €
6251-O20-AG	Déplacements, missions	-	2 000,00 €
6255-O20-AG	Frais déménagement	-	500,00 €
6261- O20- AG	Affranchissement	-	500,00 €
6288-O20-AG	Autres services extérieurs	-	600,00 €
6475-O20-AG	Médecine travail	-	176,00 €
6811-O42-O1-AG	Amortissements		5 700,00 €
TOTAL		-	200,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
Article	Libellé	Montant
28135-040-O20-AG	Amortissements	5 700,00 €
TOTAL		5 700,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
1641-O20-AG	Emprunts	4 700,00 €
165-O20-AG	Dépôts cautionnements	- 5 525,00 €
2051-O20-AG	Concessions, droits similaires	- 4 000,00 €
21848-O20-AG	Mobilier, matériel bureau	5 000,00 €
275-O20-AG	Cautions versées	5 525,00 €
TOTAL		5 700,00 €

A l'unanimité, le comité syndical décide de voter la DBM n° 2 ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

POINT 5 - CREATION d'UN POSTE d'INGENIEUR et TECHNICIEN TERRITORIAL - POSTE NON PERMANENT

Afin de mettre en œuvre le programme de prévention départemental pour les années à venir, il est proposé 2 ouvertures de postes :

- Ingénieur territorial
- Technicien territorial

Il est bien précisé qu'il n'y a qu'un seul poste à pouvoir et en fonction du profil du candidat, un poste sera donc fermé suite au recrutement.

Missions dévolues au chargé.e de prévention « coordination de réseaux » :

- Création et animation de réseaux départementaux principalement ceux dédiés à la lutte contre les déchets sauvages, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du réemploi.
- Réalisation et animation d'opérations de sensibilisation auprès du grand public (stands lors d'événements locaux...);
- A terme, évolution vers l'encadrement d'adjoints d'animation dédiés aux réseaux dont vous aurez la charge.
- Organisation de visites de sites (installations de traitement, initiatives locales...) à destination des adhérents de Touraine Propre ;
- Organisation d'événements internes et externes.

Durée du contrat : 18 mois + possibilité de renouvellement pour 6 mois à compter de la date de signature du contrat.

Niveau minimum Bac + 3.

Les crédits sont ouverts au budget.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide, dans les conditions décrites ci-dessus.

- l'ouverture d'un poste non permanent d'ingénieur territorial
- l'ouverture d'un poste non permanent de technicien territorial

POINT 5 BIS - MODIFICATION DELIBERATION DU 2 AVRIL 2024 - cf POINT 12 - POSTE REDACTEUR OU ANIMATEUR TERRITORIAL - CHARGE DE PREVENTION - MODIFICATION DES MISSIONS ET DU NIVEAU DE RECRUTEMENT

La délibération du 2 avril 2024 (N°2 – 02/04/2024) est modifiée du fait des missions dévolues sur le poste chargé.e de prévention « coordination de réseaux » et du niveau minimal de recrutement .

Le contrat sera d'une durée de 18 mois à compter de la date d'embauche, renouvelable ensuite pour une durée de 6 mois. Les crédits sont ouverts au budget.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de modifier les missions et le niveau de recrutement pour le poste d'animateur ou de rédacteur territorial pour une durée de 2 ans (premier contrat 18 mois- renouvellement possible 6 mois) à compter de la date de signature du contrat.

POINT 5 TER - CREATION d'UN POSTE d'INGENIEUR – POSTE NON PERMANENT- CHARGE DE PREVENTION » COORDINATION DE RESEAUX » Poste Volontaire territorial expertise et demande de subvention auprès des services de l'Etat

Afin de mettre en œuvre le programme de prévention départemental pour les années à venir, il est proposé une ouverture de poste : **Ingénieur territorial**

Missions dévolues au chargé.e de prévention « coordination de réseaux » :

- Création et animation de réseaux départementaux principalement ceux dédiés à la lutte contre les déchets sauvages, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du réemploi.
- Réalisation et animation d'opérations de sensibilisation auprès du grand public (stands lors d'événements locaux...);
- A terme, évolution vers l'encadrement d'adjoints d'animation dédiés aux réseaux dont vous aurez la charge.
- Organisation de visites de sites (installations de traitement, initiatives locales...) à destination des adhérents de Touraine Propre ;
- Organisation d'événements internes et externes.

Durée du contrat : 18 mois + possibilité de renouvellement pour 6 mois à compter de la date de signature du contrat.

Niveau minimum Bac + 5.

Les crédits sont ouverts au budget.

Il est précisé que ce poste d'ingénieur territorial (il s'agit du même poste que celui développé au point 5) pourrait être occupé par une personne relevant du poste volontaire territorial expertise.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide, dans les conditions décrites ci- dessus.

- l'ouverture d'un poste non permanent d'ingénieur territorial de type volontaire territorial expertise
- demande au Président de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible .

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 6 - ADHESION AU SERVICE DE PRESTATION « ACCOMPAGNEMENT ARCHIVAGE » DU CDG37

Il s'agit d'une nouvelle prestation du CDG37. La prestation comprend les prestations suivantes par un archiviste professionnel (150 € la demi-journée ; 280 € la journée). Pas de TVA). La visite préalable est gratuite.

Cette prestation permet :

- de se mettre en conformité avec la loi
- gagner du temps lors des recherches
- répondre aux éventuelles demandes de consultation
- gagner de l'espace, sécurisation des locaux

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. le président à signer la convention cadre d'accompagnement à l'archivage par le CDG37.

POINT 7 - LOCAUX

Le bail a été signé avec une date d'effet au 19/06/2024 (2 mois gratuits).

Des travaux sont en cours.

Déménagement prévu : 29 et 31 juillet

Adresse : 19 rue Edouard Vaillant à Tours - 6^{ème} étage

Le déménagement aura lieu fin juillet.

POINT 8 - DONNE ACTE

Dans le cadre de sa délégation, M. le Président a procédé au profit des communes aux cessions des bornes Livr' Libre au 31/07/2024

- St Antoine du Rocher : bien n°2017-06
- Dame-Marie-les-Bois : bien n° 2018-04
- Cangey : bien n° 2018-07
- Souvigné : bien n° 2018-10
- Limeray : bien n° 2018-18

- Le Liège : bien n° 2017-05
- Reugny : bien n° 2016-06

QUESTIONS DIVERSES

La date du prochain Comité syndical sera communiquée ultérieurement.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président

Martin COHEN



La secrétaire

Dominique BOULOZ

